



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 25776

### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme annoncée de l'examen du baccalauréat. Le Gouvernement semble vouloir modifier cet examen dans le cadre de la réforme du lycée prévue pour l'année scolaire prochaine. Aussi, il souhaite obtenir des précisions sur les axes de réforme souhaités par le Gouvernement pour cet examen.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a signé le mercredi 11 juin 2008, conjointement avec les principaux syndicats d'enseignants et les organisations représentatives des lycéens, un document définissant des points de convergence sur les grands objectifs et principes de la réforme des lycées. Cette dernière devrait entrer en vigueur à compter de la rentrée 2009 en classe de seconde, de la rentrée 2010 en classe de première et de la rentrée 2011 en classe terminale. Le souci du ministre a été de dégager un large consensus sur les lignes directrices d'une rénovation du lycée : mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, donner à tous les élèves d'égales chances de réussite en réduisant le poids des déterminismes sociaux, permettre à chacun de mieux choisir son orientation, donner de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements. La rénovation envisagée passe par un rééquilibrage entre les différentes séries pour faire de chacune d'entre elles une voie d'excellence à part entière. À partir de cet accord sur les grands objectifs, une concertation est engagée pour examiner dans le détail les différentes possibilités d'organisation des enseignements en lycée d'enseignement général et technologique. À l'issue de la réflexion et de la concertation en cours, le ministre arrêtera ses décisions dans le courant du quatrième trimestre de l'année 2008. C'est pourquoi, à ce stade, il apparaît prématuré de préjuger des aménagements éventuels à apporter à la structure de l'examen du baccalauréat qui ne seront qu'une conséquence de la nouvelle organisation des études au lycée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25776

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 2008, page 5317

**Réponse publiée le :** 16 septembre 2008, page 8016